

Commune de
Sainte-Ruffine



REPUBLIQUE
FRANÇAISE

Département
de la Moselle

Nombre de membres
du Conseil Municipal :

Elus : 15
En exercice : 15
Présents : 11
Pouvoirs : 4

Convoqués le :
20/06/2022

Procès-Verbal du conseil municipal
Séance du 28 juin 2022 à 18h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 juin 2022, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Madame HAHN Sylvie, Adjointe au Maire.

Etaient présents :

Monsieur BAUDOÛIN Daniel, Maire.
Madame HAHN Sylvie et Monsieur BOTELLA Gérard, Adjointes au Maire.
Mesdames COUPPEY Annick, DAMOISELET Fabienne, DOGNY Manon, RIPPLINGER Valérie, Messieurs CARL Christophe, HOELTZEL Patrick, JOYEUX Jean-Pierre et SCHNEIDER Roland, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés : Mesdames GRENOUILLET Laurence, LAMISSE Véronique, Messieurs BARTHELEMY Jean-Baptiste, et MONCHAMPS Hugues.

Pouvoirs : Madame GRENOUILLET Laurence donne pouvoir à Madame RIPPLINGER Valérie, Madame LAMISSE Véronique donne pouvoir à Madame COUPPEY Annick, Monsieur BARTHELEMY Jean-Baptiste donne pouvoir à Madame HAHN Sylvie, et Monsieur MONCHAMPS Hugues donne pouvoir à Monsieur BAUDOÛIN Daniel.

Secrétaire de séance : Monsieur BOTELLA Gérard.

Ordre du jour

- Adoption du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 17 mai 2022

Points à délibérer :

- 1 – DCM 2022/34 : Devis WZ Constructions pour pilier du portail de la mairie.
- 2 – DCM 2022/35 : Décision budgétaire modificative n°1 – Budget Principal.
- 3 – DCM 2022/36 : Devis Manutan Collectivités pour l'achat de chaises de cantine.
- 4 – DCM 2022/37 : Devis ordinateur local technique.
- 5 – DCM 2022/38 : Achats d'équipement pour l'école élémentaire.
- 6 – DCM 2022/39 : Révision du bail pour Bouygues Telecom.
- 7 – DCM 2022/40 : Autorisation de recruter des agents contractuels pour des remplacements.

Points divers :

- 1 – Recensement prévu en 2023 : nécessité de nommer un agent coordonnateur et un agent recenseur par arrêté municipal ; il faudra délibérer ultérieurement sur la rémunération de ces missions.

2 – Présentation du rapport sur la qualité de l'eau du Siegvo

3 – Information sur la Cantine et l'Accueil Périscolaire.

4 – Information sur le Local Technique.

Madame HAHN ouvre la séance à 18h38 avec 14 voix. Mme DOGNY est absente en début de séance.

Elle propose l'adoption du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 17 mai 2022.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°2022/34 : Déplacement d'un pilier du portail du parc de la mairie et de l'école primaire.

Mme HAHN, 1^{ère} Adjointe au Maire, présente au Conseil un devis établi par WZ construction pour procéder au déplacement d'un pilier du portail afin de pouvoir poser correctement les nouvelles portes de celui-ci. Le devis annexé à la présente délibération est le suivant :

- **WZ CONSTRUCTIONS** DEVIS D22-1986 DU 19/05/2022 pour un montant total de 17 809.20 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- De retenir le devis **WZ CONSTRUCTIONS** DEVIS D22-1986 DU 19/05/2022 pour un montant total de 17 809.20 € TTC.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis précité.

Par 14 voix pour, 0 contre et 0 abstentions.

Délibération n°2022/35 : Décision Budgétaire Modificative n°1 Budget Principal de la Commune.

Le Maire rappelle à l'assemblée, que différents projets ont été actés en début d'année, notamment ceux du Local Technique et du changement de portes pour le portail du parc de la mairie et de l'école primaire.

Le Maire propose à l'assemblée,

La présente décision budgétaire modificative n°1 pour l'exercice 2022 du budget principal de la commune. Cette décision est destinée à des inscriptions budgétaires complémentaires nécessaires au bon fonctionnement des services, les chantiers prévus au budget s'avérant plus coûteux que prévu, il convient donc de procéder à une décision budgétaire modificative afin d'avoir les fonds nécessaires pour les exécuter comme prévu.

Cette décision prévoit les crédits manquants en dépenses d'investissement au chapitre 21 et à l'opération 158 « Local Technique », par prélèvement sur les dépenses d'investissement prévues à l'opération 132 « Immeuble Blaison » qui ne sera pas exécutée d'ici la fin de l'année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'approuver la décision budgétaire modificative n°1 du budget primitif annexe 2021 telle que présentée ci-après :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
	CHAP.	ART.	Objet	Dépenses	Recettes
	Mouvements réels				
	21		Immobilisations incorporelles	58 000.00 €	
158		21318	Autres bâtiments publics	40 000.00 €	
		21312	Bâtiments scolaires	18 000.00 €	
132	23		Immeuble Blaison	-58 000.00 €	
		2313	Constructions en cours	-40 000.00 €	
		2313	Constructions en cours	-18 000.00 €	
	Mouvements d'ordre				
				0.00 €	0.00 €

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessous.

Adopté par 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

Délibération n°2022/36 : Achat de chaises pour la cantine.

Mme HAHN, 1^{ère} Adjointe au Maire, rappelle au conseil qu'une partie des chaises de la cantine est vétuste et n'avait pas été remplacée lors d'un premier achat de batterie de chaises lors des années précédentes. Au vu de la hausse de la fréquentation de la cantine et de la vétusté de certaines chaises, il convient de racheter le matériel adéquat en complément.

Mme HAHN, 1^{ère} Adjointe au Maire, présente au Conseil un devis établi le 3 juin 2022, pour l'achat de 28 nouvelles chaises destinées à la cantine.

- **MANUTAN COLLECTIVITES** DEVIS COL220600605 DU 03/06/2022 pour un montant total de 1.326,91 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- De retenir le devis de **MANUTAN COLLECTIVITES** DEVIS COL220600605 DU 03/06/2022 pour un montant total de 1.326,91 € TTC

- D'autoriser Madame HAHN Sylvie à signer le devis précité.

Par 14 voix pour, 0 contre et 0 abstentions.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2022 du budget annexe « Cantine et Accueil Périscolaire ».

Madame DOGNY Manon arrive à 18h51. Passage à 15 voix.

Délibération n°2022/37 : Achat d'un ordinateur local technique.

Mme HAHN, 1^{ère} Adjointe au Maire, rappelle au Conseil Municipal qu'il est prévu d'acheter un ordinateur destiné à être installé au local technique et utilisé par l'agent responsable des services techniques.

Elle présente au Conseil deux devis annexés à la présente délibération :

- **STEEL PC** DEVIS QUO1895 DU 09/06/2022 pour un montant total de 576,79 € TTC
- **INGEDUS.COM** DEVIS N°D0201938 du 03/06/2022 pour un montant total de 1047.01 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- De retenir le devis **STEEL PC** DEVIS QUO1895 DU 09/06/2022 pour un montant total de 576,79 € TTC

- D'autoriser Madame HAHN Sylvie à signer le devis précité.

Par 15 voix pour, 0 contre et 0 abstentions.

Délibération n°2022/38 : Achat d'équipement pour l'école primaire.

Mme HAHN, 1^{ère} Adjointe au Maire, expose au conseil municipal la demande qui a été faite par la professeure des écoles actuellement en poste concernant l'équipement de l'école élémentaire. Cette dernière souhaiterait pouvoir utiliser une visionneuse qui permettrait de projeter des objets et des livres au tableau. Par ailleurs, le tableau central actuellement en place étant à craie, elle a sollicité la mairie pour effectuer soit son remplacement, soit une adaptation à l'aide d'un adhésif blanc afin de pouvoir utiliser la partie centrale avec des stylos Velléda et afin que la vidéo-projection en soit facilitée.

Mme HAHN présente au Conseil Municipal plusieurs devis avec différentes options de matériel afin qu'il puisse se prononcer sur d'éventuels achats :

- **Devis pour visionneuse :**
MANUTAN – devis n° COL220602844 DU 18/06/2022 – 66.03 € HT soit 101.54 € TTC frais de port inclus
- **Devis pour le remplacement du tableau complet :**
MANUTAN – devis n° COL220602848 du 18/06/2022 – Tableau blanc Air + – 526.79 € HT soit 632.15 € TTC
MANUTAN – devis n° COL220602849 du 18/06/2022 – Tableau blanc – 413.13 € HT soit 495.76 € TTC
ADEQUAT – devis n° AP224510 du 20/06/2022 – Tableau blanc 319912– 591.13 € HT soit 709.36 € TTC
ADEQUAT – devis n° AP224512 du 20/06/2022 – Tableau blanc 304621 – 603.38 € HT soit 724.06 € TTC
- **Devis pour l'achat d'un adhésif Velléda (non magnétique) pour adapter le tableau central :**
MANUTAN – devis n° COL220602845 du 18/06/2022 – Feuille adhésive blanche Velleda 100 cm x 200 cm – 31.11 € HT soit 59.53 € TTC frais de port inclus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- de retenir les devis suivants afin d'effectuer des achats d'équipement pour l'école élémentaire :

MANUTAN – devis n° COL220602845 du 18/06/2022 – Feuille adhésive blanche Velleda 100 cm x 200 cm – 31.11 € HT soit 59.53 € TTC frais de port inclus.

MANUTAN – devis n° COL220602844 DU 18/06/2022 – 66.03 € HT soit 101.54 € TTC frais de port inclus.

- d'autoriser Mme HAHN à signer les devis précités afin de passer commande auprès des fournisseurs.

Par 15 voix pour, 0 contre et 0 abstentions.

Délibération n°2022/39 : Révision du bail pour Bouygues Telecom.

Madame HAHN, 1^{ère} adjointe au Maire, présente une requête de Bouygues Telecom afin de procéder à un avenant au contrat de bail qu'ils ont signé avec la commune dans le but de loger leurs antennes réseau dans le clocher de l'église.

Bouygues Telecom annonce des modifications techniques concernant son matériel 4G du clocher , comme le rapporte son représentant, M. LEBERT:

Ces modifications concernent la 4G et ne prennent pas en compte la technologie 5G :

- Remplacement des 4 antennes existantes (dimensions : 2000 X 380 X 210) par 4 nouvelles antennes octabandes (dimensions : 2100 X 470 X 210).

- Remplacement des 4 supports d'antennes par 4 nouveaux supports adaptés aux nouvelles antennes octabandes.

- Remplacement de 3 modules RRU (dimensions : 485 X 380 X 130) par 2 modules RRU (dimensions : 600 X 500 X 250) et d'1 module RRU (dimensions : 500 X 400 X 200)
- Remplacement de 2 coffrets hybrides par 4 nouveaux coffrets hybrides
- Remplacement des 2 supports de coffrets hybrides par 4 nouveaux supports pour les nouveaux coffrets hybrides
- Remplacement du coffret TGBT et de la baie radio par un un mini-coffret TGBT et par une nouvelle baie radio.

Je vous informe que l'implantation de la 5G n'est pas possible en l'état.

Pour installer la 5G au sein de l'église, nous devons envisager une implantation des antennes 5G au plus haut dans le clocher. Cela nécessite le remplacement des tuiles existantes par des tuiles en matériau composite.

En contrepartie, M. LEBERT propose à la commune de revoir le montant du loyer à hauteur de 6000 € nets, ce qui constitue une augmentation de 5% par rapport au loyer de 2022 qui est prévu pour mémoire à 5710.45 €. Pour mémoire, le loyer de 2021 était de 5497.21 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention d'occupation privative du domaine public signée avec Bouygues Telecom selon les conditions énoncées ci-dessus.

Par 15 voix pour, 0 contre et 0 abstentions.

Délibération n°2022/40 : Autorisation de recruter des agents contractuels pour des remplacements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'**article 3-1 (remplacements)**,

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence du remplacement d'agents territoriaux indisponibles,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat à recruter, des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour remplacer temporairement un fonctionnaire ou un agent contractuel indisponible.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

La rémunération sera limitée à celle de l'agent à remplacer.

- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Par 15 voix pour, 0 contre et 0 abstentions.

La séance est clôturée à 19h15.

Récapitulatifs des points délibérés :

- 1 – DCM 2022/34 : Devis WZ Constructions pour pilier du portail de la mairie.
- 2 – DCM 2022/35 : Décision budgétaire modificative n°1 – Budget Principal.
- 3 – DCM 2022/36 : Devis Manutan Collectivités pour l'achat de chaises de cantine.
- 4 – DCM 2022/37 : Devis ordinateur local technique.
- 5 – DCM 2022/38 : Achats d'équipement pour l'école élémentaire.
- 6 – DCM 2022/39 : Révision du bail pour Bouygues Telecom.
- 7 – DCM 2022/40 : Autorisation de recruter des agents contractuels pour des remplacements.

SIGNATURES

Monsieur BAUDOUIN Daniel	
Monsieur BARTHELEMY Jean-Baptiste	
Monsieur BOTELLA Gérard	
Monsieur CARL Christophe	
Madame COUPPEY Annick	
Madame DAMOISELET Fabienne	
Madame DOGNY Manon	
Madame GRENOUILLET Laurence	
Madame HAHN Sylvie	
Monsieur HOELTZEL Patrick	
Monsieur JOYEUX Jean-Pierre	
Madame LAMISSE Véronique	
Monsieur MONCHAMPS Hugues	
Madame RIPPLINGER Valérie	
Monsieur SCHNEIDER Roland	